

Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DRA/RU/297 /2023

Annaba le, 30/07/2023

A Monsieur Bouzebda Karim

Gérant ETP BK project

Cité 19 Rue Jean Jaures N°5 Annaba

OBJET : Mise en demeure N°02.

Projet : Travaux ODN Cité 100 Logements (Promo Filali Mounir)

Bon de commande N° : 230250 du 04/04/2023, ODS N° : 86/2023 du 04/04/2023.

Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution du projet mentionné en objet, confié à votre entreprise dans le cadre des contrats d'adhésion, dont l'ouverture du projet a été prononcée la journée du 26/04/2023, il a été constaté que le chantier est achevé et la zone d'influence n'est pas encore transmise à mes services ce qui empêche l'exploitation du réseau réalisé et ce malgré la première mise en demeure adressée à l'encontre de votre entreprise , aussi que plusieurs relances.

A cet effet, je vous mets en demeure pour la deuxième fois, en vue de nous transmettre le document manquant dans un délai de 24 heures.

À défaut, Algérie Telecom DOT ANNABA se réserve le droit d'appliquer des mesures administratives à l'encontre de votre entreprise conformément aux clauses contractuelles.



31 JUL. 2023
Directeur Opérationnel des
Télécommunications, Annaba

Signé: GAOUAROU Salim